



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/37

Objet : Autorisation de déplacement sur le Tour Voile 2019

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Régis BOUHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 - CNASP)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.DE.SE.P. a souscrit par voie conventionnelle auprès d'ASO, l'obtention d'une étape du prochain Tour Voile sur le lac de Serre-Ponçon. Cette manifestation d'ampleur marque la stratégie assumée par l'établissement pour assurer durablement le développement de l'activité « voile » sur le lac, dans la perspective de l'accueil à Marseille des prochaines épreuves olympiques de ces spécialités. Un pré-positionnement de Serre-Ponçon comme site d'entraînement olympique est aujourd'hui parfaitement envisagé par la Ligue Sud de Voile, soutenue dans cet objectif par l'établissement public, par le Comité départemental et par l'ensemble des acteurs susceptibles d'aider à cet objectif.

Si le challenge est pour le moins séduisant, l'accueil de la caravane du Tour Voile sera une première pour le lac. Le Président considère donc comme nécessaire de préparer au mieux cette organisation, en allant l'observer telle qu'elle se déroule sur le littoral maritime.

Dans ce cadre, le Président propose de mobiliser une petite délégation sur Hyères le vendredi 19 juillet, et sur Nice, le lendemain samedi 20 juillet, afin d'étudier notamment les phases de montage et de démontage de cet évènement.



Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Le Budget Primitif 2019, approuvé par délibération n°2019-21 du 28 mars 2019 ;

CONSIDERANT :

- Les compétences du S.M.A.D.E.S.E.P. en matière d'évènementiel nautique sur le lac de Serre-Ponçon ;
- La nécessité de préparer au mieux l'accueil du Tour Voile 2020 sur les rives du lac de Serre-Ponçon ;
- Qu'il convient, considérant que ces déplacements ne sauraient entrer dans les frais de fonctionnements du Président, de procéder à un mandat spécial pour les frais qu'il pourrait personnellement engager dans ce cadre ;
- Que la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement des administrateurs et des personnels du S.M.A.D.E.S.E.P. est encadrée par délibération n°2007-32 du 4 juillet 2007 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :

- **APPROUVE** la participation du S.M.A.D.E.S.E.P. au Tour Voile 2019, pour les étapes organisées les 19 au 20 juillet respectivement sur Hyères et Nice,
- **AUTORISE** le Président à conduire une délégation pour se rendre sur cet évènement, dans la limite d'une délégation syndicale (hors personnel) de trois personnes ;
- **DECIDE** de prendre en charge (ou de rembourser) les frais engagés (déplacements, restauration, hébergement) à l'occasion de ce séjour par le Président, et d'une manière générale, par les membres de la délégation syndicale ;
- **SUGGERE** de proposer aux structures partenaires (Offices de Tourisme, CDV 05, Agences de développement) de pouvoir si elles le souhaitent se joindre à leurs frais à ce déplacement ;
- **CONSIDERE** que la durée du déplacement correspond aux dates de la mission augmentées des délais de transport nécessaires ;
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées au budget général de fonctionnement 2019, en fonction de leur typologie.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEI

Extrait du registre des délibérations N° 2019/37 Page 2/2

Membres Adhérents :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de communes de de Serre-Ponçon, Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Chambre de commerce et d'industrie des Hautes Alpes